



**C'est dans cette optique que le conseil d'administration a décidé de renflouer les caisses à hauteur de 75 milliards de FCFA**

Si tous les contours de cette opération ne sont pas pour l'instant connus, l'on sait tout de même que cette augmentation de capital devrait se faire par « incorporation du résultat de l'écart de réévaluation des immobilisations et des fonds de recapitalisation du contrat-plan ».

Selon [investiraucameroun.com](http://investiraucameroun.com), c'est par l'entremise de la Commission technique de réhabilitation (CTR) des entreprises publiques et parapubliques au Cameroun dans son rapport 2019, qui révèle que la SIC, bras séculier de l'État camerounais en matière de logement social, avait accumulé des résultats déficitaires successifs ces dernières années : -4,4 milliards de FCFA en 2016 ; -3,6 milliards en 2017 ; -4,05 milliards en 2018. C'est ainsi qu'elle propose à l'État de « procéder à la recapitalisation de la SIC ou tout au moins compenser les effets négatifs de l'homologation des prix à travers des subventions, afin de maintenir l'équilibre de l'exploitation ».

L'autre solution proposée était de procéder simplement et purement à la dissolution de la SIC, ou de relever les loyers de manière à couvrir les charges de fonctionnement et de faire face aux engagements financiers de l'entreprise. L'État du Cameroun vient ainsi d'opter pour la recapitalisation de SIC en attendant de savoir si la structure des prix des logements sociaux

sera, elle aussi, revue.